

Association pour la Musique d'André Amellér

*82, rue du 22 septembre
92400 Courbevoie*

Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le 5 juillet 1997 au siège de l'Association de 10 heures à 12 h 15.

Le président Bernard Dupaquier ouvre la session en regrettant son absence pour raison de santé lors de l'Assemblée Générale de juillet 1996.

Le Concert du 12 avril 1997 à Saint Claude (Jura) dirigé et programmé par Bernard Dupaquier a permis de voir exécuter l'ouverture "A quoi rêvent les jeunes filles ?". Au programme se trouvait également "l'Hymne à la Paix" composé par un ancien élève d'André Amellér, Daniel Paquette.

L'action menée avec la distribution du catalogue se poursuit avec des dons à des relations personnelles plus efficaces que des envois systématiques. Le fruit de cette distribution se fait sentir avec plus d'oeuvres imposées en concours.

Le Président souhaite que l'accent soit mis sur les oeuvres pour orchestre. Les oeuvres pour harmonie subissent une concurrence d'auteurs actuels qui composent dans le "goût du jour", bien qu'André Amellér soit à la fois classique et moderne et que ses compositions présentent un intérêt majeur. La question qui se pose est : comment favoriser l'exécution des oeuvres symphoniques ? De plus, les oeuvres non éditées (surtout parmi les oeuvres pour orchestre) et non enregistrées sont plus difficiles à promouvoir.

Madame Blanche Leduc émet l'idée d'un concert exclusivement d'oeuvres d'André Amellér organisé autour d'une idée ou d'un thème.

L'Assemblée regrette la passivité de la ville de Dijon qui jusqu'à présent n'a rien fait. Le président a rencontré l'adjoint à la Culture et lui a proposé le même programme que lors du concert du 12 avril à Saint Claude. A ce jour, aucune suite n'a été donnée par la municipalité. Par contre, le président du Conseil Régional de Bourgogne a été enthousiasmé par l'enregistrement de ce concert, une rencontre avec le maire de Chalon sur Saône, Dominique Perben est prévue pour évoquer l'organisation d'un concert comparable.

Des compositeurs novateurs comme André Amellér, Serge Lancen, Désiré Dondeyne ont ouvert la voie en harmonie, mais ils sont hélas oubliés et des oeuvres récentes de même fibre et d'autres compositeurs sont données.

Le président Bernard Dupaquier conclut son intervention en souhaitant que trois actions principales se développent :

- édition,
- information,
- communication.

Le rapport moral est présenté par le Secrétaire Général.

Le catalogue des oeuvres continue d'être diffusé à l'occasion de rencontres, de concerts, etc. Lors du congrès de l'ISME (International Society for Music Education) à Amsterdam en juillet 1996, le catalogue a été remis à des amis de longue date du compositeur : Graziella Cintra Gomez (professeur au Portugal), Graham Bartle (professeur en Australie), Yasuharu Takahagi (professeur au Japon), Ellen Urho (professeur à l'Académie Sibélius en Finlande). Un exemplaire a également été envoyé à John Ritchie (professeur en Nouvelle Zélande). La diffusion se poursuit tant en France qu'à l'étranger, mais il reste encore à faire notamment auprès des bibliothèques et écoles.

Lors du dernier salon Musicora à Paris, les éditeurs membres de l'Association ont proposé le catalogue et quelques unes des oeuvres figurant à l'édition. Par le biais d'Internet, le Doyen de "The Crane School of Music" (New-York), Mr; James M Stoltie, également saxophoniste, connaissant les oeuvres d'André Amellér, a souhaité mettre le catalogue à la bibliothèque de l'Ecole. Un second exemplaire a été adressé à un professeur de saxophone de la même

école. Mr. Stoltie s'est inscrit à l'Association. Lors du concert à Saint Claude, quelques musiciens de l'orchestre et le chef des chœurs ont reçu le catalogue.

Sur le plan de l'édition, il faut noter la gravure du "Concerto pour trompette et orchestre" aux Editions Combre. Il sortira sous peu de l'impression.

Chaque année, diverses oeuvres sont inscrites au programme des concours des Conservatoires et Ecoles de Musique, malheureusement nous n'en sommes pas souvent avisés.

Le Journal de la Confédération Musicale de France a rendu un hommage à André Amellér en publiant un article sous la plume d'André Petit. Les oeuvres pour harmonie de l'ancien président de la CMF sont fort judicieusement citées en indiquant que celles qui sont non éditées peuvent être obtenues par l'intermédiaire de l'Association pour la Musique d'André Amellér.

Par la SACEM, nous avons appris que des oeuvres avaient été jouées en Allemagne, Belgique, Danemark, Grande-Bretagne, Suède et Suisse. En général ce sont surtout des oeuvres pour ensembles à vent.

Le souvenir d'André Amellér est resté vivace et de temps à autre selon les circonstances d'amicaux messages nous parviennent et le catalogue reste le moyen d'y répondre et de fixer matériellement ces souvenirs. Le directeur de l'orchestre symphonique de Pecs (Hongrie) qu'André Amellér a dirigé plusieurs fois a fait transmettre par Jean Leduc (Editions Leduc) un sympathique message. De même, le pianiste Thierry Huillet, 1^{er} prix du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris qui a été accompagné à Turin pour un concert par André Amellér alors président de l'Association des Anciens Elèves du CNSMP. Thierry Huillet nous a fait part de son souvenir ému de ce qui fut le dernier voyage d'André Amellér avant sa maladie.

Le 1^{er} juin 1997, l'Association a ouvert un site Internet à l'adresse :

<http://www.alpes-net.fr/~ameller>

Ce site consultable depuis le monde entier présente la totalité du catalogue, ainsi que des nouvelles de l'Association et des événements réalisés autour de l'œuvre du compositeur. Chaque mois, un article sera rédigé par des amis ou anciens élèves, des photographies et des extraits d'oeuvres seront également présentés. Ce site est en français et en anglais. Il a été référencé dans une douzaine de moteurs de recherche facilitant ainsi son accès. Bernard Dupaquier propose d'écrire un article sur le concert du 12 avril 1997, une photo et un extrait de ce concert pourront être publiés. Des actions seront menées pour faire connaître ce site dans le monde de la Musique (Ecoles, Conservatoires, Universités, Bibliothèques, etc.).

Le bilan financier de l'Association fait apparaître un solde de compte positif de 12 356,55 Francs. Ce solde est à comparer avec le budget minimum nécessaire pour l'édition d'un CD qui se monte à environ 70 à 80 000 Francs. L'Assemblée décide de ne pas augmenter la cotisation pour l'année 1998.

La séance a été levée à 12 h 15.

Vu, le Secrétaire Général
Jean-Hervé Amellér

Appel de cotisation pour l'année 1997

(pour les membres n'ayant pas encore réglé leur cotisation pour l'année 1997)

Les cotisations pour l'année 1997 sont les suivantes:

Membre actif	130 F
Membre bienfaiteur	libre

Le règlement peut se faire par chèque bancaire ou postal à l'ordre de:
Association pour la Musique d'André Amellér.